



**Communiqué de presse**  
Berne, le 13 septembre 2022

## **Prévenir activement les incendies sur les chantiers**

**Les enquêtes incendie le démontrent : la plupart des incendies survenus sur les chantiers auraient pu être évités. Il est donc d'autant plus important de miser sur la prévention et d'instaurer des règles de comportement. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a publié en juillet 2022 un nouveau guide, conjointement avec des représentants d'associations et entreprises reconnues. L'objectif commun est de prévenir les incendies sur les chantiers.**

Les incendies de chantier ont trop souvent des répercussions financières élevées. Il n'est pas rare non plus que des personnes soient mises en danger ou qu'elles soient même blessées. En outre, les grands incendies retardent l'avancement des travaux. La gestion du danger d'incendie est particulièrement compliquée sur un chantier, car les intervenants sont nombreux. De plus, la situation sur le chantier peut changer presque d'un jour à l'autre et les défis à relever sont très variés. Or il n'existait à ce jour aucune vue d'ensemble des prescriptions et recommandations en vigueur en matière de prévention incendie sur les chantiers. Cette lacune est désormais comblée grâce au nouveau guide de protection incendie élaboré par l'AEAI et ses partenaires.

Ce guide fraîchement publié s'intitule « Prévention incendie sur les chantiers » et offre un aperçu condensé des risques d'incendie qui existent sur les chantiers et des mesures de protection qui s'imposent. Le guide explique notamment les précautions à prendre lorsque l'on travaille avec une flamme nue, avec la chaleur, avec l'électricité ainsi qu'avec d'autres types d'énergie. Il s'adresse à toutes les personnes impliquées dans un projet de construction : de l'ouvrier au maître d'ouvrage, en passant par le projeteur. Il détaille aussi leur devoir de diligence et leurs responsabilités. Le guide est accompagné de huit listes de contrôle à l'intention de groupes cibles, afin de définir les responsabilités de chacun le plus précisément possible. En outre, des pictogrammes spécialement développés à cet effet assurent la compréhension au-delà des cultures et des langues.

Souvent, la pression induite par la nécessité de respecter les délais et le budget peut inciter à renoncer aux précautions nécessaires dans l'exécution des travaux, ce qui augmente le danger d'incendie. Après un sinistre, la question de la responsabilité se pose également. Les conséquences aux niveaux pénal et civil peuvent être fâcheuses. L'AEAI entend leur offrir comme un service gratuit et accessible à tous. Grâce à la formation et à l'information, les intervenants sur un chantier sauront à l'avenir mieux évaluer les dangers liés à l'utilisation de certains outils de travail. Les listes de contrôle ont été volontairement réduites à l'essentiel. En les suivant point par point, chacun se protège et protège son environnement de travail au quotidien.

Télécharger gratuitement le guide et les listes de contrôle sur  
[www.bsvonline.ch/fr/prescriptions](http://www.bsvonline.ch/fr/prescriptions)

Version imprimée disponible dans la boutique



---

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) soutient ses membres dans le domaine de la prévention. Elle est active à la fois dans la protection incendie et dans la prévention des dangers naturels. L'AEAI forme des spécialistes dans ces deux domaines. De manière générale, l'AEAI s'emploie à réduire les dommages aux personnes et aux bâtiments. Dans ce but, l'AEAI développe, sur mandat des établissements cantonaux d'assurance, des instruments de prévention.

**Contact presse :**

Rolf Meier

Service de presse de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

T +41 (0)31 320 22 82, [rolf.meier@vkg.ch](mailto:rolf.meier@vkg.ch)